



14ème législature

Question N° : 75747	De M. Philippe Le Ray (Union pour un Mouvement Populaire - Morbihan)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales, santé et droits des femmes		Ministère attributaire > Sports
Rubrique > sports	Tête d'analyse > dopage	Analyse > Cour des comptes. rapport. recommandations.
Question publiée au JO le : 10/03/2015 Réponse publiée au JO le : 22/09/2015 page : 7286 Date de changement d'attribution : 17/03/2015 Date de renouvellement : 23/06/2015		

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la politique de lutte contre le dopage dans le sport. Dans son rapport public annuel de février 2015, la Cour des comptes préconise d'améliorer la coordination interministérielle en matière de prévention du dopage en arrêtant des objectifs conjoints entre ministères concernés. Il lui demande les intentions du Gouvernement sur ce point.

Texte de la réponse

Le ministère chargé des sports a tiré les conséquences des observations émises par la Cour des comptes dans son rapport public annuel pour 2015 sur la politique de prévention du dopage. Il a ainsi revu sa stratégie en élaborant, notamment, un nouveau plan national de la prévention du dopage ainsi que des conduites dopantes pour la période 2015-2017. L'efficacité de la politique de prévention du dopage repose sur une coopération entre les différents partenaires institutionnels concernés. Le ministère chargé des sports a ainsi instauré un comité de pilotage national qui réunit, notamment, des représentants du comité national olympique sportif, de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives et de l'agence française de lutte contre le dopage. Ce comité de pilotage est chargé de débattre des orientations envisagées par l'Etat dans le domaine de la prévention du dopage et d'en suivre leur mise en oeuvre. La composition de ce comité sera ainsi élargie au ministère de l'éducation nationale et à celui chargé de la santé en raison du rôle qu'ils sont amenés à jouer dans cette politique.